

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUINCEY 70000**

-----  
*Nombre de conseillers*  
en exercice : 15  
présents : 12  
votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2025, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

**Etaient présents :**

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY, Mme Estelle TURAN, Mme Fabienne LEMOINE.

**Absent excusé :** /

**Ont donné pouvoir :** - M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE  
- Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT  
- Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

**OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant :  
- ONF – Projet d'aménagement de la forêt communale 2026-2045,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer une délibération à l'ordre du jour.

**DESIGNATION D'UN ELU A SIEGER EN TANT QUE MEMBRE DE DROIT AU SEIN DE L'ACCA DE QUINCEY ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CETTE ASSOCIATION**

03/2025

Considérant qu'un propriétaire non chasseur et ayant fait apport d'un territoire de chasse est, sur sa demande, sauf s'il a manifesté son opposition dans les conditions fixées par le 5° de l'article L. 422-10 du Code de l'environnement, membre de droit de l'association sans être tenu de la cotisation prévue à l'article 13, ni de la couverture du déficit éventuel de l'association.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'il convient de désigner monsieur Christian CHAUSSALET, conseiller municipal, à siéger en tant que membre de droit au sein de l'ACCA de Quincey et au conseil d'administration de cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la nomination de monsieur Christian CHAUSSALET et l'autorise à siéger en tant que membre de droit au sein de l'ACCA de Quincey et au conseil d'administration de cette association.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le **26 février 2025**  
Pour copie conforme :  
La Secrétaire de Séance

  
Véronique BATISSE

En Mairie, le **26 février 2025**  
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

